

Politique sur le bien-être des animaux

Saputo a une tolérance zéro à l'égard de tout acte de cruauté envers les animaux. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, la maltraitance et la négligence délibérées des animaux et les actes qui causent de façon malicieuse des douleurs, des blessures et des souffrances. Nous nous attendons à ce que tous les travailleurs qui s'occupent de bovins laitiers et des chèvres (employeurs et employés) adoptent et respectent en tout temps des méthodes appropriées pour les soins et la manipulation des animaux.

La Société a établi un *Protocole* visant à adresser les situations dans lesquelles des preuves crédibles ont été présentées pour étayer des allégations de cruauté envers des animaux. Saputo n'acceptera pas de se faire livrer du lait des fermes visées tant qu'elle ne sera pas satisfaite que les *Critères de réintégration* particuliers aient été respectés.

Nous nous attendons à ce que tous les producteurs laitiers se conforment aux normes reconnues pour les soins et la manipulation des bovins laitiers et des chèvres. Le respect du producteur des normes de l'industrie et des codes de pratiques doit être confirmé par un audit en matière de bien-être des animaux effectué par une tierce partie, afin de répondre aux attentes de l'industrie, des clients et des consommateurs.

Les *normes de l'industrie* ou les *codes de pratiques* se rapportent à une exigence réglementaire ou à une attente imposée par l'industrie qui décrit les pratiques acceptables pour les soins et la manipulation des bovins et des chèvres. Le respect de telles exigences confirme que les fermes laitières qui approvisionnent Saputo en lait abordent les principaux enjeux liés au bien-être des bovins laitiers et des chèvres.

Saputo cherche à obtenir un engagement de ses fournisseurs d'éliminer ou de modifier leurs Pratiques de gestion courantes qui sont inutiles ou causent des douleurs, plus particulièrement :

- La pratique d'**amputation de la queue chez les bovins laitiers** doit être éliminée.
- Le recours aux **mesures de contrôle de la douleur pendant l'écorchage des bovins ou des chèvres** doit devenir une norme minimale de l'industrie.

Saputo renforce son engagement de rassembler les chefs de file de l'industrie et les producteurs laitiers afin d'améliorer les soins des animaux sur toutes les fermes laitières. La Société continuera d'employer sa position en tant que l'un des principaux transformateurs laitiers dans le monde pour promouvoir les soins des animaux et les bonnes pratiques en ce qui a trait à la manipulation des bovins laitiers et des chèvres.

Nous sommes une société laitière, et le lait constitue notre principal ingrédient. Nous avons résolument à cœur la façon dont le lait que nous achetons est produit. Pour obtenir des produits laitiers d'excellente qualité, il faut d'abord utiliser du lait de haute qualité provenant d'animaux en bonne santé et recevant des soins appropriés. Nous considérons que des pratiques pour le soin et la manipulation des animaux, un logement, une bonne nutrition et des soins vétérinaires appropriés sont essentiels à la santé et au bien-être des bovins laitiers et des chèvres.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs mettent en œuvre des programmes appropriés de Sensibilisation et formation aux soins des animaux incluant un code de conduite obligatoire pour les soins des animaux qui sera passé en revue chaque année.

- Des modèles de **code de conduite en matière de soins des animaux** ont été élaborés pour aider les producteurs à élaborer le leur.
- **Une formation appropriée de tous les travailleurs qui s'occupent des bovins laitiers et des chèvres** reposant sur un programme de formation reconnu sur la manipulation à faible niveau de stress (en douceur) des animaux, incluant les soins des animaux non ambulatoires et fragilisés, est une condition essentielle pour s'assurer que les bovins laitiers et les chèvres reçoivent les meilleurs soins possibles.

Saputo est déterminée à appuyer les initiatives et les programmes qui font la promotion des occasions de communication, de sensibilisation et de formation relatives aux problèmes de bien-être des bovins laitiers.

Saputo appuie les initiatives et les ateliers de formation sur la manipulation à faible niveau de stress (en douceur) des bovins laitiers et des chèvres destinés aux producteurs, en partenariat avec des spécialistes reconnus du domaine de la manipulation et du bien-être des animaux.

Nous ferons preuve de leadership pour l'adoption universelle de ces normes de bien-être des animaux dans tous les pays où nous exerçons des activités.

Nos efforts viseront tous les intervenants de l'industrie laitière, dont les coopératives laitières et les offices de commercialisation. La priorité consistera à atteindre ces objectifs dans les plus brefs délais possibles.

L'une des principales priorités de Saputo est de veiller à ce que ces normes, qui reposent sur des preuves scientifiques incontestables, soient respectées. Nous nous attendons à ce que tous nos fournisseurs deviennent des chefs de file de l'industrie à cet égard.

Normes de l'industrie et codes de pratiques

Le respect du producteur des normes de l'industrie et des codes de pratiques doit être confirmé par les vérificateurs d'une tierce partie afin de répondre aux attentes de l'industrie, des clients et des consommateurs.

Les normes de l'industrie ou les codes de pratiques qui ont été reconnus par Saputo dans les pays où la Société exerce des activités sont les suivants :

- Argentine : Manuel sur les soins des animaux de l'Instituto Nacional De Tecnología Agropecuaria (INTA)
- Australie : Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Cattle
- Canada : Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE)
Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC) Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme - Chèvres
- États-Unis d'Amérique : le programme National Farmers Assuring Responsible Management (FARM) de la National Milk Producers Federation

Dans tous les territoires où Saputo exerce ses activités, elle s'engage à travailler de concert avec les autorités concernées pour s'assurer que les normes et les codes de pratiques de l'industrie soient mis à jour et pour promouvoir leur adoption en tant que normes minimales de l'industrie.

Critères de réintégration

Saputo n'autorisera de nouveau la livraison de lait de la ferme que lorsqu'elle sera satisfaite que les étapes de réintégration suivantes aient été suivies :

- La ferme a pris une mesure corrective immédiate pour gérer de façon appropriée les travailleurs qui ont été trouvés coupables de maltraitance ou de négligence envers des bovins laitiers ou des chèvres.
- Un audit a été effectué sur la ferme par le spécialiste vétérinaire d'une tierce partie afin d'évaluer le respect par le producteur des normes et des codes de pratiques reconnus pour le soin et la manipulation des bovins laitiers et des chèvres.
- Un plan de mesures correctives acceptable pour Saputo a été élaboré afin de définir les lacunes de la ferme en matière de soins des animaux et souligne les étapes qui doivent être suivies pour les corriger, et le producteur y a consenti par écrit. Le plan devrait prévoir un échéancier précis pour corriger les lacunes et des vérifications de suivi pour évaluer de nouveau la mise en œuvre des mesures correctives établies. Ces mesures peuvent comprendre la formation des travailleurs qui s'occupent des bovins laitiers et des chèvres sur la manipulation appropriée des animaux selon un programme de formation reconnu sur la manipulation des bovins et des chèvres à faible niveau de stress (en douceur) (p. ex. Merck Dairy Care365^{MD}, Cowsignals^{MD}, Dairy Australia ProHand^{MD})
- Le défaut de mettre en œuvre, en temps opportun, les mesures définies dans le plan de mesures correctives visant à corriger les lacunes en matière de soins des animaux pourrait entraîner une suspension et/ou une cessation définitive de la livraison du lait chez Saputo.

Protocole

Saputo a établi un protocole visant à adresser les situations dans lesquelles des preuves crédibles ont été présentées pour étayer des allégations de cruauté envers des animaux :

- Saputo suspendra immédiatement la livraison de lait provenant d'une ferme dans laquelle elle estime raisonnablement, en se fondant sur les faits disponibles examinés et selon les circonstances environnantes, qu'un animal a été maltraité ou négligé.
- Saputo maintiendra la suspension de la livraison du lait pendant l'examen des allégations par les autorités de protection des animaux compétentes et (ou) des tiers spécialistes du bien-être des animaux.
- Saputo poursuivra la suspension de la livraison du lait si l'enquête conclut que des animaux ont effectivement été maltraités ou négligés, tant et aussi longtemps que les critères de réintégration ne seront pas respectés.

Pratiques de gestion

Saputo exige de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à éliminer ou à modifier leurs pratiques de gestion courantes qui sont inutiles ou causent des douleurs, plus particulièrement :

La pratique d'amputation de la queue chez les bovins doit être éliminée.

L'amputation de la queue repose sur l'hypothèse voulant qu'elle réduise le risque d'infections mammaires, contribue à la propreté des vaches et améliore les conditions de travail des personnes qui s'occupent des vaches laitières. Les preuves scientifiques n'ont pas mis en évidence de différences quant à l'état de propreté du pis ou des pattes, du compte de cellules somatiques ou de la prévalence des agents pathogènes intra mammaires qui pourraient être attribuées à l'amputation de la queue. Cette pratique provoque douleur et inconfort, et la formation d'un neurome, le risque d'infection postopératoire et la perte de la fonction de chasse-mouches liés à l'amputation de la queue sont des enjeux liés au bien-être des animaux. L'American Veterinary Medical Association, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, l'Australian Veterinary Association et le National Mastitis Council s'opposent tous à la pratique courante d'amputation de la queue des bovins laitiers.

On peut recourir à des pratiques de gestion de rechange pour éviter l'inconfort du travailleur qui s'occupe des bovins laitiers, telles que :

- I. La taille du toupillon de la queue;
- II. L'aménagement de stalles et de planchers favorisant la propreté des vaches;
- III. Le nettoyage régulier des stalles et des planchers pour assurer la propreté des vaches.

Le recours aux mesures de contrôle de la douleur pendant l'écorçage des bovins laitiers et des chèvres doit devenir une norme minimale de l'industrie.

Les bovins laitiers et les chèvres sans cornes causent moins de blessures aux autres animaux et aux humains que ceux à cornes. Il peut s'avérer nécessaire d'écorner des bovins et des chèvres pour rendre la manipulation plus sécuritaire, mais cette pratique est douloureuse. La prévention de croissance des cornes par la sélection génétique et le recours à des animaux reproducteurs sans cornes est réalisable, mais le choix de reproducteurs d'élite de bovins laitiers sans cornes est actuellement très limité. Si la sélection génétique de bovins et de chèvres sans cornes est impossible, l'écorçage des veaux et des chevreaux doit être choisi de préférence à l'écorçage des animaux plus âgés qui nécessite l'utilisation d'un anesthésiant pendant l'écorçage et pendant la phase postopératoire. L'American Veterinary Medical Association, l'Association canadienne des médecins vétérinaires et l'Australian Veterinary Association recommandent l'utilisation de mesures de contrôle de la douleur pendant l'écorçage des bovins laitiers et des chèvres.

Sensibilisation et formation relatives aux soins des animaux

Un code de conduite pour le soin des animaux permet de mieux comprendre les politiques et les valeurs de la Société. Il fait également office de rappel, tant pour le propriétaire que la direction et le personnel, sur l'importance des soins appropriés des animaux. Il existe pour assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs et des animaux. Il représente l'engagement de l'entreprise et de ses employés d'agir correctement. Il décrit ce qui doit se produire lorsque la situation tourne mal. Toutes les personnes qui s'occupent des animaux ou qui entrent en contact avec eux doivent adhérer à un code de conduite qui indique clairement les éléments suivants :

- Les employeurs et les employés sont tenus d'appuyer les objectifs fondamentaux relatifs au soin et à la manipulation de façon responsable.
- Les pratiques pour le soin et la manipulation responsables des animaux sont appliquées rigoureusement parmi les employés et les fournisseurs de services.
- Tout incident impliquant un mauvais traitement, une maladie ou une blessure possible d'un animal qui est signalé à un employeur sera pris au sérieux.
- Les employés sont tenus de manipuler et de traiter les animaux avec respect et conformément aux politiques et règles établies par la ferme, ainsi qu'aux règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux en vertu desquels la ferme exerce ses activités.
- Un employé qui observe des faits ou reçoit des renseignements indiquant qu'un animal de la ferme ou confié aux soins de celle-ci subit de mauvais traitements doit le signaler immédiatement à l'employeur et/ou à l'autorité compétente.

Une formation appropriée de tous les travailleurs reposant sur un programme de formation reconnu sur la manipulation des animaux à faible niveau de stress (en douceur) qui comprend les soins des animaux non ambulatoires et fragilisés est une condition essentielle pour que les bovins laitiers et les chèvres reçoivent les meilleurs soins possibles.

Les bovins laitiers et les chèvres doivent toujours être traités avec soin, en douceur et tranquillement, selon une routine régulière. Les méthodes de manipulation à faible niveau de stress (en douceur) diminuent les peurs, préviennent les blessures, facilitent l'observation et le traitement et améliorent le bien-être et la productivité des animaux. Les travailleurs qui manipulent les bovins laitiers et les chèvres doivent être familiarisés avec leur comportement et avec les techniques de manipulation en douceur. Les aiguillons électriques ne doivent être utilisés sur des bovins laitiers que dans des situations extrêmes, par exemple lorsque la sécurité des personnes ou des animaux est menacée, mais il ne faut en aucun cas toucher le devant de la tête, l'anus et les organes génitaux des bovins. Il est interdit d'employer des aiguillons électriques sur les chèvres. Les fournisseurs doivent établir des procédures de soins des bovins laitiers et des chèvres non ambulatoires et fragilisés.

Exemples de programmes de manipulation des animaux reconnus dans les pays où Saputo exerce des activités, citons :

- I. Argentine : Merck Dairy Care365^{MC}
- II. Australie : Dairy Australia ProHand^{MD}, Merck Dairy Care365^{MC}
- III. Canada : Cowsignals^{MD}, Merck Dairy Care365^{MC}
- IV. États-Unis : Cowsignals^{MD}, Merck Dairy Care365^{MC}

Saputo s'attend à ce que ses fournisseurs mettent en place des programmes appropriés de sensibilisation et de formation destinés aux travailleurs qui s'occupent des bovins laitiers et des chèvres, qui prévoient un code de conduite pour le soin des animaux obligatoire, qui est passé en revue chaque année.

Références :

1. Programme FARM (Farmers Assuring Responsible Management) de la National Milk Producers Federation. Accessible à : <http://www.nationaldairyfarm.com/animal-care-program>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
2. Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (2009). Accessible à : <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-laitiers/code>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
3. Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – chèvres du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada. Accessible à : http://www.nfacc.ca/pdfs/codes/chevres_code_de_pratiques.pdf. Dernière consultation : 6 juin 2016.
4. Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Cattle. Accessible à : <http://www.animalwelfarestandards.net.au/cattle/>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
5. Schreiner D. A., Ruegg P. L. Effects of tail docking on milk quality and cow cleanliness. J Dairy Sci 2002;85:2503-2511.
6. Tucker C. B., Fraser D., Weary D. M. Tail docking dairy cattle: Effects on cow cleanliness and udder health. J Dairy Sci 2001;84:84-87.
7. Eicher S. D., Cheng H. W., Sorrells A. D., Shutz M. M. Short communication: Behavioral and physiological indicators of sensitivity or chronic pain following tail docking. J Dairy Sci 2006;89:3047-3051.
8. National Mastitis Council. Position Statement on Tail Docking of Dairy Cattle. Accessible à : <https://www.nmconline.org/docs/taildocking.pdf>. Dernière consultation : 6 juin 2016.
9. Recueil d'articles du Journal of Dairy Science sur l'amputation de la queue. Accessible à : <http://www.journalofdairyscience.org/taildocking>. Dernière consultation : 6 juin 2016.
10. Politique de l'American Veterinary Medical Association sur l'amputation de la queue du bétail. Accessible à : <https://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Tail-Docking-of-Cattle.aspx>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
11. Association canadienne des médecins vétérinaires. Amputation de la queue des bovins laitiers – Énoncé de position. Accessible à : <https://http://www.veterinairesaucaanada.net/documents/amputation-de-la-queue-des-bovins-laitiers>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
12. Politique de l'Australian Veterinary Association sur l'amputation de la queue du bétail. Accessible à : <http://www.ava.com.au/policy/82-tail-docking-cattle>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
13. Stafford K. J., Mellor D. J. Dehorning and disbudding distress and its alleviation in calves. Vet J 2005;169:337-349.
14. Heinrich A., Duffield T. F., Lissimore K. D., Squires E. J., Millman S. T. The impact of meloxicam on post-surgical stress associated with cauterizing dehorning. J Dairy Sci 2009;92:540-547.
15. Stewart M., Stookey J. M., Stafford K. J. et al. Effects of local anesthetic and a nonsteroidal anti-inflammatory drug on pain response of dairy calves to hot-iron dehorning. J Dairy Sci 2009;92:1512-1519.
16. Politique de l'American Veterinary Medical Association sur la castration et l'écorçage du bétail. Accessible à : <https://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Castration-and-Dehorning-of-Cattle.aspx>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
17. Association canadienne des médecins vétérinaires. Enlèvement des bourgeons et écorçage du bétail – Énoncé de position. Accessible à : <https://www.veterinairesaucaanada.net/documents/enlèvement-des-bourgeons-et-écorçage-du-bétail>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
18. Politique de l'Australian Veterinary Association sur l'écorçage du bétail. Accessible à : <http://www.ava.com.au/policy/84-dehorning-cattle>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
19. Code de conduite de Dairy Australia. Accessible à : <http://www.thepeopleindairy.org.au/recruitment/code-of-conduct.htm>. Dernière consultation : 26 mars 2015.
20. Code de conduite pour le soin des animaux de Farm and Food Care Ontario. Accessible à : <http://farmfoodcare.org/animal-care/335-animal-cares-code-of-conduct>. Dernière consultation : 26 mars 2015.